

ASSURANCE TEMPO HABITATION

Vous personnalisez votre contrat en choisissant vos **Tranquillités** et vos **Options** afin de renforcer votre protection à l'intérieur et à l'extérieur de votre logement.

➔ DÉCOUVREZ LES 3 FORMULES TEMPO HABITATION

■ FORMULE INITIALE :

pour les locataires d'appartement (jusqu'à 3 pièces et 80m²) qui veulent assurer le minimum obligatoire : responsabilité de locataire, biens personnels.

■ FORMULE CLASSIQUE :

idéale pour les locataires d'appartement, seuls ou jeunes couples, ayant peu de mobilier. Elle comporte les garanties indispensables pour assurer l'essentiel.

■ FORMULE INTÉGRALE :

conçue pour les propriétaires et leur famille. Elle protège au maximum votre patrimoine (maison ou appartement).

VOS GARANTIES HABITATION

	FORMULE INITIALE	FORMULE CLASSIQUE	FORMULE INTÉGRALE
Incendie et événements assimilés	●	●	●
Dommages électriques aux bâtiments	●	●	●
Dommages électriques aux appareils		☐ Option	●
Perte du contenu des congélateurs et caves à vin			●
Choc de véhicule	●	●	●
Dégâts des eaux	●	●	●
Bris des vitres	●	●	●
Vol, Vandalisme	●	●	●
Vol hors domicile ⁽¹⁾			●
Tempête	●	●	●
Grêle	●	●	●
Inondation		●	●
Avalanche, poids de la neige, gel			●
Surconsommation d'eau suite à une fuite			●
Catastrophes naturelles	●	●	●
Catastrophes technologiques	●	●	●
Actes de terrorisme, attentats	●	●	●
Rééquipement à neuf		☐ Option	●
Assistance	●	●	●
Responsabilité civile habitation	●	●	●
Responsabilité civile vie privée défense et recours ⁽¹⁾	●	●	●
Cadre de Vie		☐ Option	☐ Option
Déménagement		☐ Option	☐ Option



Protégez les aménagements extérieurs de votre terrain (clôtures, arbres, portails, canalisation d'alimentation d'eau extérieures enterrées, piscine) notamment en cas de tempête ou catastrophes naturelles avec l'Option Cadre de vie.

(1) Uniquement avec l'assurance de votre Résidence principale.



AJUSTEZ VOTRE PROTECTION EN CHOISISANT VOS OPTIONS ET TRANQUILLITÉS



LA FORMULE CLASSIQUE

locataire

- **Option Dommages électriques** : pour garantir votre électroménager, électronique de loisir en cas de court circuit ou surtension.

> TRANQUILLITÉ AU QUOTIDIEN (EN OPTION)

- **Protection mobilité**

Vous bénéficiez d'une protection tous risques et vol pour votre matériel de sport et de loisir, à l'intérieur comme à l'extérieur de votre domicile, même sur votre lieu de vacances.

Vous profitez d'une assurance annulation/interruption de voyage. Votre séjour, voyage ou location de vacances sont remboursés si, à la suite d'une maladie grave ou d'un sinistre grave dans votre habitation, vous êtes contraint de l'annuler ou de l'interrompre. Vous êtes assurés en cas de dommages causés à une location de vacances.

> TRANQUILLITÉ FINANCIÈRE (EN OPTION)

- **Rééquipement à neuf**

En cas de sinistre, vous bénéficiez d'une indemnisation en valeur à neuf totale pour le remplacement de votre mobilier sans aucune vétusté. Vos appareils électriques et électroniques de moins de 7 ans sont remboursés sur la base du prix du neuf au jour du sinistre.

- **Défense Juridique Familiale** *

Vous bénéficiez d'une assistance juridique en cas de sinistre pour les litiges liés à la consommation, la santé (erreur médicale...), la protection sociale (pension d'invalidité, pension de retraite...) ou l'habitation principale (litiges avec le propriétaire, la copropriété, troubles de voisinage...).

LA FORMULE INTÉGRALE

propriétaire



Cette formule inclut le **Rééquipement à neuf**.

Si votre maison ou appartement est détruit, MAAF vous paie sa reconstruction en totalité, sans aucune vétusté. Votre mobilier est également remboursé à sa valeur de remplacement à neuf au jour du sinistre, sans vétusté.

> TRANQUILLITÉ AU QUOTIDIEN (EN OPTION)

- **Protection mobilité**

Vous bénéficiez d'une protection tous risques et vol pour votre matériel de sport et de loisir, à l'intérieur comme à l'extérieur de votre domicile, même sur votre lieu de vacances.

Vous profitez d'une assurance annulation/interruption de voyage. Votre séjour, voyage ou location de vacances sont remboursés si, à la suite d'une maladie grave ou d'un sinistre grave dans votre habitation, vous êtes contraint de l'annuler ou de l'interrompre.

- **Dépannage**

Vous bénéficiez d'une assistance en cas de panne d'un appareil électroménager ou d'une TV de moins de 7 ans : prise en charge totale du déplacement du technicien, de la main d'oeuvre de la pièce endommagée et si besoin d'un appareil de prêt.

> TRANQUILLITÉ FINANCIÈRE (EN OPTION)

- **Tous risques**

Vous bénéficiez d'une protection complète de votre habitation et de votre mobilier, notamment en cas de casse ou détérioration accidentelle, même si vous en êtes à l'origine.

- **Défense Juridique Familiale** *

Vous bénéficiez d'une assistance juridique en cas de sinistre pour les litiges liés à la consommation, la santé (erreur médicale...), la protection sociale (pension d'invalidité, pension de retraite...) ou l'habitation principale (litiges avec le propriétaire, la copropriété, troubles de voisinage...) et aussi pour **les litiges** vous opposant au fisc, aux employés de maison, lors de l'achat ou la vente de votre résidence principale, en matière de filiation, adoption, incapacité.

* Uniquement avec l'assurance de votre résidence principale.

Pour connaître le détail et les modalités des garanties, reportez-vous aux Conditions générales du contrat Tempo Habitation.